

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1<sup>er</sup> page 10 fr. la ligne; Echos: 5 fr.; 2<sup>e</sup> page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France: 15 fr. — Etranger: 20 fr.

## Les décrets-lois et la crise

Des esprits simplistes ont pensé qu'on pouvait tout demander au Pouvoir et qu'il suffisait de promulguer une loi pour remédier ingénieusement aux difficultés économiques. Nombreux sont ceux qui espèrent tout des décrets-lois, et pourtant ceux-ci, comme la langue d'Ésope, peuvent constituer le plat le meilleur comme le plus détestable moyen aussi de remédier à la crise.

Dans les actes du pouvoir législatif, il faut distinguer, en effet, ceux qui visent à régler les affaires de l'État et ceux qui tendent à modifier les conventions privées. Il est déjà hasardeux de modifier brusquement les assises d'un château de cartes péniblement édifié, mais il peut être beaucoup plus calamiteux encore de vouloir intervenir dans le règlement des actes que des particuliers ont librement passés entre eux, sans demander au pouvoir un avis que celui-ci n'avait pas à donner; les conventions sont la loi des parties, on ne saurait trop répéter que toute dérogation à cette règle essentielle engendre la méfiance et paralyse à jamais les initiatives privées.

Qui donc désormais voudra consentir à aider son prochain si celui-ci peut être de façon inattendue libéré de ses obligations, précisément par les textes mêmes, qui étaient autrefois prévus pour faire respecter les contrats ?

Il y a bien assez des alicés que les dures nécessités de la vie viennent créer, sans que le législateur s'avise par surcroît de prendre la défense inopportune d'un débiteur qui n'est pas toujours plus intéressant que son créancier.

Quand une affaire se traite, c'est une partie qui se joue; le croupier n'a pas le droit de diriger la balle vers la case où des personnes sympathiques ont misé, et l'État n'a pas le droit davantage d'intervenir en faveur de l'une ou l'autre des parties, quel que soit son désir de remédier à l'injustice du sort.

Violer cette règle élémentaire, c'est manquer de la plus évidente psychologie. En effet, celui que la loi est censée protéger devient immédiatement suspect aux autres catégories de citoyens; on ne pourra pas éternellement diviser la population en familles nombreuses, en victimes de la guerre, en anciens combattants, en pupilles de la nation, etc., etc... Les considérations de cet ordre ne peuvent être imposées par la loi, car alors elles s'opposent à la générosité de notre cœur, et dans les conventions entre particuliers on éludera nécessairement la possibilité de passer un contrat avec un tiers qui peut inopinément exciper des droits législatifs.

Il y a à la réflexion que l'on découvre déjà dès l'établissement scolaire; un élève qui jouit d'une bienveillance spéciale devient rapidement suspect, et les faveurs, même légères, dont on avait voulu le gratifier, se retournent contre lui et le rendent odieux aux autres élèves.

Dans la cité, il faut donc laisser une place au libre arbitre des individus; il est rare que l'infortune ne trouve pas grâce devant les cœurs les plus durs, mais du jour où la bienveillance est imposée, ce n'est plus de la générosité, et chacun se retranche devant l'arsenal des lois.

Les malheureux que l'État a voulu défendre ne trouveront plus désormais un prêteur bienveillant et pas davantage un prêteur féroce qui leur eût pourtant sauvé la mise dans bien des cas; ce sera pour eux la mort sans phrase.

Le plus grave pourtant ne réside pas dans l'infortune des futurs débiteurs, mais avec la méfiance et l'incertitude qui planent sur la validité des contrats, les transactions seront de jour en jour moins actives, et la crise s'accroîtra. On fait certainement fausse route en France en ce moment, et la Tunisie en subira le contre-coup.

CIVIS.

### BULLETIN

## Le poste de Gouverneur Général de l'Algérie va être vacant

Depuis près de trois mois nous annonçons le départ de M. Carde qui n'a plus ou n'a jamais eu la sympathie de ses administrés par manque de jugeote.

Et des informations de Paris nous apprennent que ce haut poste pourrait revenir à M. Peyrouton qui a passé plusieurs années au Gouvernement général où il a appris à connaître les Algériens.

A ce propos les « Annales Coloniales » de Paris publiaient cet entrefilet :

« La fin du règne de M. Carde en Algérie est proche. Il semble qu'un tout prochain conseil de gouvernement doive la sanctionner.

« Comme il est de coutume, les noms circulent. Et le nom de M. Peyrouton, qui fut secrétaire général en Algérie, est évidemment à la tête des probables. Il nous paraît cependant que M. Peyrouton est appelé à d'autres destins, dans le cadre de pays, ou de colonies, moins politiques, et où il pourrait donner sa mesure. Nous le lui souhaitons bien vivement. L'Algérie n'est plus une création, mais une terre d'administration, mais un bloc de trois départements.

« Cette considération semble prévaloir. Il se pourrait, en effet, qu'un haut fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur, qui fut préfet, soit appelé à recueillir la succession de M. Carde.

« M. Pierre Laval profitera-t-il de cette occasion pour apporter à l'Algérie la réforme capitale qui lui est indispensable ? Durant le voyage de M. Marcel Régnier, nous avons développé notre thèse : suppression du poste et des fonctions de gouverneur général, nomination d'un Haut-Commissaire aux Affaires musulmanes, et les trois départements algériens rattachés aux départements métropolitains, sans autre forme de procès que la création, à l'Intérieur, d'un service musulman dépendant d'Alger, afin de centraliser et de filtrer la documentation.

« Il faut trancher dans le vif. L'heure n'est plus aux solutions de chiens couchants. Si la France veut réellement se sauver, elle doit rompre avec son passé de facilité, d'irresponsabilité, d'ignorance heureuse.

« Une occasion est aujourd'hui tout naturellement offerte en Algérie. »

Et notre confrère de Tunis, le « Progrès » en publiant un sous le titre « Propos d'été », que depuis son arrivée en Tunisie, tous les élus, on parle du changement du Résident général.

Ce n'est pas notre genre et nous n'avons parlé de la nomination de M. Peyrouton à Alger, car nous avons eu entre les mains un document qui mentionnait sa nomination probable et possible parce qu'il avait parfaitement réussi en Tunisie et qu'il avait refusé le titre de ministre plénipotentiaire.

Aujourd'hui le bruit du départ de M. Carde se confirme et l'on parle d'un M. Lebeau pour le remplacer.

Sera-ce un bien ? sera-ce un mal ?

Dans les temps présents nous estimons que le poste devrait être donné à un homme qui a fait ses preuves.

INTERIM.

## Le procès de « Tunis-Socialiste »

Le procès intenté, il y a un an, à notre confrère « Tunis-Socialiste » vient d'être appelé devant la Cour d'Appel d'Alger et, malgré tous les précédents, les condamnations ont été relevées.

C'est la première fois que l'on voit la Cour d'Alger agir ainsi vis-à-vis de journaliers.

Il est vrai que nos confrères n'y allaient pas avec le dos de la cuiller et qu'ils dépassaient les bornes, surtout en ces temps-ci.

Mais est-ce à nous à leur reprocher leur violence, nous qui avons demandé à la colonie française de se serrer les coudes pour marcher à l'assaut de la caserne résidentielle pour en déloger le criminel ?

Mais autre temps autres mœurs, et aujourd'hui nous ne le ferions plus.

Ce qui nous a étonné aussi dans cette affaire, c'est de voir notre confrère cesser sa publication.

En vertu de quel texte du décret beylical ?

Nous nous sommes reporté au décret de 1925 et nous avons lu qu'il fallait dans les 3 jours de la condamnation consigner le montant des amendes et des frais pouvant se monter aujourd'hui, avec le franc Poincaré, à une vingtaine de milliers de francs.

Et c'est pour ces 20.000 francs que Duran a laissé tomber son journal, ou a-t-il compris que la colonie française n'approuvait pas sa ligne de conduite qui était contraire aux intérêts français ?

P. L.

## Petits Journaux

On a pris l'habitude, dit notre excellent et bon confrère Alfred Klepping dans sa vaillante « Fronde » d'Alger, lorsque l'on veut désigner une publication hebdomadaire ou de format modeste, de dire avec une pointe de mépris : « Ce sont de petits journaux ! »

En opposition, nous avons les journaux qui paraissent sur huit ou dix pages, sous le format d'une serviette de table — ou d'un torchon. — Ce sont les grands journaux.

Les grands journaux laissent croire qu'ils possèdent la vérité, et affichent leur dédain à l'égard des petits journaux.

Eh bien ! non, il faut, une fois pour toutes, corriger la formule.

Un journal est grand par les vérités qu'il énonce et non par le poids de la pâte à papier qu'il emploie.

Un journal est grand par ses initiatives, ses conceptions, son courage et surtout son indépendance.

Or, le plus souvent, les grands journaux sont des machines commerciales ou des machines politiques, quelquefois les deux. Ils sont donc obligés de louver avec un vent d'opportunisme dans leurs voiles.

Le petit journal, au contraire, est toujours la tribune modeste d'un journaliste qui a quelque chose à dire et qui le dit sans s'occuper des susceptibilités qu'il froisse et des dangers qu'il attire sur lui.

Le petit journal a quelque chose dans le ventre, le grand journal a une idée de derrière la tête.

Le petit journal dénonce le scandale. Le grand journal attend qu'il éclate pour déchainer sur lui ses reporters.

Pendant la guerre — le peuple ne s'en souvient pas assez — ce sont les grands journaux qui se sont employés à nous berner, à nous jobarder, à nous « bourner ». Qui donc a colporté le bobard du *rouleau russe, des prisonniers à la turlutte, des cosiques à deux étapes de Berlin* ? Les grands journaux !

Qui donc fit un sort au « *Bon moral* » de la troupe, inventa *jusqu'au bout* ? entoura du laurier flatteur des commentaires la formule du faussaire Klotz : « *L'Allemagne péiera* » ? Les grands journaux !

Et qui donc était arrosé par l'argent des caisses noires, des fonds secrets et même de l'Allemagne — souvenez-vous du sénateur Humbert ? — Les grands journaux, toujours les grands journaux.

Mais ce sont les petits journaux, comme *L'Œuvre*, qui osaient secouer les inerties des États-Majors, dénoncer les injustices, prendre la défense de l'humble et douloureux poilu, que les grands journaux représentaient en train de chanter *La Madelon*. C'étaient les petits journaux enfin qui, poursuivis, suspendus, éviardés, calomniés, risquant courageusement les pires représailles, démasquaient les traîtres qui fusillaient nos enfants dans le dos sous l'œil stupide des autorités.

Voilà ce que sont les petits journaux : des journaux d'avant-garde, de doctrine, d'action, de désintéressement.

Tout journal qui n'a pas d'enthousiasme adopté ce programme, qui n'est pas prêt à toutes les généreuses imprudences, qui ne s'est fixé comme consigne d'alerter l'opinion quoiqu'il arrive, à la façon d'un Latour-d'Auvergne, peut être un journal de grand format, mais ne sera jamais un grand journal.

Alfred KLEPPING.

## Ubi bene ibi patria

Le monde se transforme, la dure loi économique égalise entre les nations les caractères propres à chaque pays, et bientôt tous les citoyens d'Europe seront soumis aux mêmes contraintes.

Le protectionnisme à outrance en arrive maintenant à interdire à un citoyen d'un

pays d'aller vivre momentanément dans un autre. On n'a plus désormais la libre disposition des réserves qu'une stricte économie avait permis à chacun d'acquiescer.

Sous prétexte d'éviter l'évasion des capitaux, les gouvernements limitent avec une extrême parcimonie les ressources de leurs émigrants, et la plupart des touristes eux-mêmes ne peuvent plus pénétrer en pays étrangers sans justifier d'un pécule suffisant.

Bientôt ce sera l'arrêt complet des transactions entre les nations dites civilisées, tel est le fin du fin en matière de malice internationale.

Faisons-en notre « mea culpa » ; nous n'avons pas été les derniers à vouloir pour nous-mêmes les avantages que nous refusions aux autres ? Cette manie qui consiste à tout protéger, à tout interdire, à tout réglementer a incité nos voisins à en faire autant. Nous en sommes donc au stade où l'on ne peut plus acheter deux sous de moutarde sans avoir vendu en même temps deux sous de séné.

Il est vraiment gentil de vivre une époque pareille où l'on ne retrouve plus trace de cette liberté qui nous rendait la patrie si chère, et l'on en arrive à se demander pour quel idéal demain on voudra bien aller se faire casser la figure, puisque dans tous les pays du monde le régime des libertés sera à peu près réduit à néant. En définitive, n'est-ce point par cet esclavage qu'on arrivera à la suppression des guerres le jour où il sera également désastreux d'être citoyen allemand, anglais, danois, espagnol, français, italien, polonais ou russe ?

CIVIS.

## M. Carde quitterait bientôt son poste

## Qui lui succéderait au Gouvernement Général de l'Algérie ?

Une dépêche d'Alger annonce que M. Jules Carde, Gouverneur Général de l'Algérie, qui devait, dans quelques mois, être atteint par la limite d'âge fixée pour la retraite, aurait décidé de résigner incessamment ses fonctions.

Sa démission serait effective le 15 septembre prochain.

La nouvelle n'est pas inattendue et on connaissait dans les milieux officiels les intentions de M. Carde, lequel, en des circonstances difficiles, a rempli avec dévouement la mission qui lui avait été confiée et sera sans doute l'objet d'une haute distinction du Gouvernement.

Il appartiendra au Conseil des Ministres de désigner son successeur.

Des noms ont, cela va de soi, écrit « Le Matin », été déjà prononcés. On a parlé notamment de M. Peyrouton, Résident Général de France à Tunis, et de M. Langeron, Fréchet de police.

Toutefois, non seulement ni l'un ni l'autre n'ont posé leur candidature, mais tous les deux ont catégoriquement manifesté le désir de rester à leur poste actuel, où ils ont d'ailleurs en tous points réussi.

Il ne paraît pas non plus entrer dans les intentions du Gouvernement de nommer un parlementaire, en raison du caractère temporaire qu'offre une pareille nomination, et les probabilités sont en faveur d'un membre de l'administration préfectorale.

C'est ainsi qu'on parle de M. Magny, directeur de la Sécurité Nationale, et plus particulièrement de M. Lebeau, préfet d'un de nos grands départements de l'Ouest.

## Hammam-Lif s'embellit

Il y a plusieurs mois que nous n'étions allés à Hammam-Lif; aussi, grand fut notre étonnement de voir le changement qui s'était opéré sous l'habile direction de son jeune vice-président.

Des rues propres et bien goudronnées, un square charmant au rond-point, un marché modèle à la place d'une vieille baraque.

Si M. Hackenberg, le créateur d'Hammam-Lif, revoyait son œuvre, il serait charmé des changements apportés.

Il ne reste maintenant plus que l'établissement de bains à transformer, là où il est et non ailleurs. C'est ce que tout le monde désire dans cette charmante petite ville balnéaire et thermique très ap-

préciée, surtout par sa proximité de Tunis. Si la C.F.T. voulait y mettre un peu du sien, Hammam-Lif serait très couru comme autrefois à ses débuts, et si le Gouvernement voulait rétablir les jeux pendant l'été, que ne deviendrait-il sous l'heureuse inspiration de son jeune administrateur que nous félicitons sincèrement et chaleureusement.

## Un beau succès

C'est celui réimporté par M. Peyrouton pour nos vins, dont le contingent d'importation est porté de 500.000 hectolitres à 750.000, et dont 200.000 hectolitres bénéficieront à l'entrée en France d'une bonification de 12 francs par hecto, soit 30 francs au lieu de 42.

Ce succès n'a pas été sans soulever d'amères protestations, dont l'une a été reproduite par la « Dépêche Tunisienne ». Et à la lire on ne peut s'empêcher de se demander si elle n'a pas été écrite ici-même par un méridional de l'Hérault, du Gard ou de l'Aude, les principaux départements qui s'opposaient à toute augmentation du contingent avec Barthe en tête.

Nous tenons à la reproduire pour l'éducation de nos lecteurs :

« La Fédération Méridionale des Jeunes Paysans a adressé aux journaux la note suivante que nous vous transmettons à titre documentaire :

« Après les Algériens, place aux Tunisiens ! A coups de décrets, on tue le vigneron français.

« Quelques jours après les grands décrets qui devaient sauver la viticulture méridionale, voici un tout petit décret qui passe presque inaperçu dans notre presse locale, un tout petit décret qui augmente le contingentement des vins tunisiens qui pouvait rentrer chez nous en franchise ou à prix réduit.

« Rappelons, en quelques mots, le développement du vignoble tunisien. De 100 à 150.000 hectares avant 1914 les importations tunisiennes montent à 328.000 hectos en 1927. La loi du 30 mars 1928, acceptée comme définitive par les producteurs tunisiens, fixe le contingent à 550.000 hectos, ce qui suffisait à assurer en année moyenne l'écoulement de tous les vins tunisiens. Mais, par suite d'une spéculation insensée, au moment même où le marché des vins se fixe, la production augmente sans frein.

« En cinq années, la superficie du vignoble est presque doublée. De nouveau les Tunisiens recommencent à crier et tout de suite voilà la loi du 10 juillet 1933 qui leur donne satisfaction. Dès lors pourront entrer : 1° en franchise 550.000 hectos de vin, 100.000 hectos environ rentrant sous forme d'alcool vinique, total 650.000 hectos; 2° au demi-droit de 42 francs; 300.000 hectos de vin.

« Aujourd'hui que le marché français est écrasé par les importations algériennes, voici le bouquet : le décret du 4 août 1935 : 1° entrée en franchise de 750.000 hectos de vin, 100.000 hectos environ rentrant sous forme d'alcool vinique, 75.000 hectos de vins de liqueurs, mistelles, mûts, 50.000 hectos environ représentant l'alcool de ces vins de liqueur, total 975.000 hectos; 2° au droit réduit de 30 francs (au lieu de 42 fr.) : 500.000 hectos de vin.

« Comment cela s'est-il fait ? M. Peyrouton est allé à Paris clamant dans les Ministères : « L'émeute gronde en Tunisie. On crie : Vive Hitler ! Si nous ne pouvons pas exporter nos vins, le Gouvernement devient impossible. Je donne ma démission. La Tunisie, c'est la France, etc... etc... ». Et M. Peyrouton a eu son décret.

« Les viticulteurs tunisiens — 45 pour cent seulement sont citoyens français — pourront écouler leur vin produit à 30 francs l'hecto. Les quais de Sète vont être embouteillés par les fûts des Tunisiens qui viendront s'accumuler sur les fûts des Algériens et, pendant ce temps, nos vignerons français enracinés sur leur sol depuis des siècles seront chassés de leur maison parce qu'ils n'auront pas pu payer le fisc ou les usuriers, tous nos ouvriers seront passés de la vigne qu'ils ont bêchée toute leur vie, parce que nous n'avons plus d'argent pour les payer.

« Devant une situation aussi désespérée, pour le salut de vos ouvriers, de vos enfants, vignerons méridionaux, il est aujourd'hui de votre devoir de répondre tous à l'appel des Jeunes Paysans.

« Quand les décrets auront paru, si la situation ne s'améliore pas... », nous di-

### POUR LES PHILATELISTES

A vendre un lot assez important de timbres tunisiens neufs et oblitérés et un grand nombre de timbres anciens tunisiens, français et des colonies.

S'adresser à M. l'Administrateur de la « Petite Tunisie » à Tunis.

ent bien des braves gens. Qu'attendent-ils donc encore pour venir dans nos rangs ? Un nouveau décret ? »

**MEKTOUB**

Le temps est la dimension que nous utilisons pour l'interprétation de la succession des faits; tels que nous sommes, nous vivons les événements avec la perception d'un présent, d'un passé, d'un futur qui sont peut-être, en réalité, confondus dans un tout que nous sommes incapables d'embrasser autrement qu'en procédant par étapes.

La connaissance d'une longueur, par exemple, nous est, à l'origine, acquise par le temps que nous mettons à la parcourir : distance et durée sont des notions qui s'expliquent l'une par l'autre, ou qui du moins sont associées dans notre pensée.

Le temps lui-même est-il donc une réalité ou n'est-ce pas simplement un auxiliaire mystérieux, une sorte d'algbre dont nous usons pour décrire la vie, parce que nous ne pouvons percevoir le monde extérieur à nous-mêmes qu'avec des sens et un cerveau imparfaits ?

La durée pourrait très bien n'être que le fruit de notre imagination, et s'il en était vraiment ainsi nous devrions confesser que nous sommes bien mal outillés pour élucider les grands problèmes métaphysiques où nous avons pourtant introduit la notion de l'infini.

Il nous apparaît impossible, en effet, de faire abstraction du temps et de raisonner en dehors de lui, prisonniers que nous sommes de notre mesquine conception de la vie. Nous mesurons tout à l'échelle du temps, nous voulons croire à une origine de l'Univers, à la création et à la fin des mondes, car nous spéculons sur la fin de toute chose comme si tout était fait ainsi que nous le sommes nous-mêmes.

Le Temps, en réalité, n'existe pas; il est la grande utopie humaine; les humoristes anglais disent que le temps c'est de l'argent, il a donc lui-même sans doute une valeur très variable suivant l'importance qu'on y attache et suivant l'usage que nous en voulons faire : une seconde, une heure, un jour, un an, un siècle à l'échelle de la vitesse de la lumière, à l'échelle de la vie d'un éphémère, de l'abeille, de l'homme ou du chène sont des unités tangibles pour les uns, négligeables pour les autres. Dans la genèse, une seconde et un siècle sont confondus.

En vérité, le passé, le présent, l'avenir sont l'interprétation d'un processus que nous subissons et que nous avons pris l'habitude de mesurer en durée.

Vivre nous produit une impression d'attente parce qu'il nous manque probablement le sens d'une quatrième dimension. Une interprétation imparfaite de la réalité des phénomènes nous empêche ainsi d'approfondir non seulement l'essence même de la vie mais aussi les principes élémentaires qui sont à la base de nos connaissances, comme la loi de gravitation.

Il faut nous résigner : l'homme est organisé pour concevoir un monde à trois dimensions, est-il le seul sur la planète à bénéficier déjà de cet avantage ? Il y a sans doute des êtres ne connaissant qu'une ou deux dimensions, mais on peut penser qu'il en existe aussi de supérieurement organisés capables de libérer leurs pensées de la chaîne du temps et de voir librement dans l'avenir aussi facilement que nous subissons le présent en nous remémorant le passé ?

Le « mektoub » des Arabes n'est peut-être qu'une intuition géniale de ce formidable inconnu.

CIVIS.

moud aurait fait ses études d'arabe au Collège Sadiki, et puis de français au Lycée Carnot.

Si Mahmoud mérite-t-il qu'on lui octroie un état comme à ses cousins ? Nous le croyons sans peine, mais c'est affaire aux autorités à se prononcer.

CARNET

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un sixième enfant, la petite Nyelle-Lydie-France, dans la famille de Mme et de notre ami M. Charles Maillet, administrateur délégué de la Compagnie des Faux Thermales et du domaine de Korbous, officier de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, et d'un fils chez Mme et M. Chupin, planteur en Cochinchine, né à Saïgon. La jeune mère est la fille et belle-fille de Mme et M. Bourdrol, propriétaire et conseiller municipal de Saint-Germain.

Aux familles en joie, nous adressons nos sincères félicitations et aux bébés nos meilleurs vœux de bonheur et santé.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le douloureux et cruel qui vient de frapper M. Hoppenot, directeur général des Finances, en la personne de son père, le colonel Hoppenot, décédé à Paris.

Nous prions M. et Mme Hoppenot de croire à l'expression de notre très vive sympathie.

\*

Mme et M. Cattoir, de Saint-Germain, ont eu la douleur de perdre un fils de douze ans, et notre ami, M. B. Versini, greffier de justice de paix, un de 18 ans, et notre ami, M. Recurt, de Soussse, sa mère, décédée en cette ville.

A tous nous adressons nos sincères condoléances.

DISTINCTION HONORIFIQUE

En attendant sa croix de la Légion d'honneur, M. Benazet, le sympathique receveur municipal et président des Narbonnais, vient de recevoir la médaille d'or des assurances sociales dont nous le félicitons très sincèrement et très cordialement.

ET DJERISSA ?

L'Ouzena emploie 2.000 ouvriers, verse aux chemins de fer 12 millions de frais de transport par an; à l'Etat 2 millions et demi d'impôts, aux ouvriers 6 millions de salaires. Jugez, par cet exemple, de ce que représente, pour l'Algérie, son industrie minière. Les mines de plomb et de zinc employaient 21.000 ouvriers. La loi du plomb-zinc (rapporteur E. Morinaud) qui vient d'être obtenue sur les démarches répétées pendant trois ans, sans se lasser, par le député de Constantine, et enfin votée au début de juillet, va redonner du travail à tout le monde indigène et français. D'où en Afrique du Nord 20.000 chômeurs de moins et 700 millions d'affaires de plus. Et dire qu'il a fallu trois ans pour aboutir !

**Loterie Nationale**

**Tirage du 27 août 1935**

9<sup>e</sup> TRANCHE

Le N° 0.570.732 gagne 3.000.000 de Francs

Les six numéros suivants :

1.435.051	0.710.662
0.247.008	1.004.679
0.793.395	0.354.595

gagnent 1.000.000 de francs.

Les six numéros suivants :

0.700.102	1.154.021
1.023.048	0.857.171
0.744.668	0.834.439

gagnent 500.000 francs.

Les billets se terminant par..... 6.210 gagnent 100.000 francs.  
Les billets se terminant par..... 1.461 gagnent 50.000 francs.  
Les billets se terminant par..... 6.448 gagnent 25.000 francs.  
Les billets se terminant par..... 1.283 gagnent 25.000 francs.  
Les billets se terminant par..... 881 gagnent 10.000 francs.  
Les billets se terminant par..... 30 gagnent 1.000 francs.  
Les billets se terminant par..... 9 sont remboursés par 100 francs.

**Station Thermale de KORBOUS**

Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne. Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits

Renseignements : Exploitation Korbous (Téléphone : 4)

DEMANDEZ PARTOUT LES

**apéritifs Licari**

TOUS LES JOURS LISEZ

« EXCELSIOR »

**PHARMACIE BLOCH**

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira BLOCH Léon Fils Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

**Hammam-Lif**

Etablissement Thermal Municipal ouvert toute l'année de 7 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h.

Pianos **ERARD, PLEYEL & HOFMANN** Les Trois marques mondiales **J. & A. Bembaron** 7, Rue d'Italie - TUNIS N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

**Grand Hôtel & d'Hotel de France**

8, rue Léon Roches TUNIS Eau courante Ascenseur 12 appartements avec salle de bain privée Chauffage central partout Salle pour noces et banquets J. EYMON Propriétaire

**Plus que jamais**

**ACHETEZ DU TERRAIN**

Pour y faire bâtir ou comme placement....

L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

**HAMMAM-PLAGE-LES-PINS**

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

**A. Naccache** 6, RUE D'ALGER — TUNIS

Téléph. 10.40



**Placement Or**

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 m. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 m. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.40.

**Raymond VALENSI**

Ingénieur Architecte TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

41, Rue Al-Djazira, 41

DEMANDEZ PARTOUT

**le Rhum Chauvet**

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR Représentants-dépositaires 4, Rue de Flandres — TUNIS

**VÊTEMENTS J. BELL**



V. DARVAUX réunis

Téléph. 30.55

7, Rue des Belges

TUNIS

Vêtements Civils et Militaires

Rayon spécial

de décorations et insignes

**Compagnie Algérienne**

Société Anonyme fondée en 1877 Capital : 200.000.000 de Francs entièrement versés Réserves : 200.000.000 de Francs Siège Social : PARIS, 30, rue d'Anjou

**TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE** Comptes de chèques à vue et à préavis Dépôts à Échéance

Escompte et Encaissement de tous Effets Crédits de Campagne — Avances sur Marchandises Envois de Fonds — Opérations sur Titres — Garde de Titres

Souscriptions — Paiement de Coupons Location de compartiments de Coffres-forts

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc

ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :

Tunis, Béja, Bizerte, Djérba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjer-el-Bal, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khémis, Soussse.

Correspondants dans le monde entier

**Grande Pharmacie du Marché**

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.80

Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié en sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Pharmacie d'ordonnances : Produits purs, Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.

Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

DEMANDEZ

**Le Lait ougand Jasma**

Le seul YAOURT préparé à partir d'un ferment sélectionné.

**Maisons recommandées**

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisinè réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combray — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1<sup>er</sup> ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sous-Tunisie).

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod — 1<sup>er</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun — Tunis.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSE, BASCONE et MISCAR

**Echos et Nouvelles**

UN DEUIL DANS LA FAMILLE

BEYLICALE S. A. le Bey a eu la douleur de perdre sa sœur, la princesse Mamia, après une longue et cruelle maladie.

En cette pénible circonstance, nous prions S. A. Sidi Ahmed d'agréer nos sincères condoléances avec nos regrets de n'avoir pu assister aux obsèques.

A L'ECOLE CENTRALE DES ARTS

ET MANUFACTURES Nous apprenons avec plaisir le succès de M. Robert Maurin, fils de M. Maurin, directeur général de la Compagnie des Ports de Tunis, Soussse et Sfax, qui vient d'être regu en bon rang à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos sincères félicitations.

UNE FAMILLE DE GRANDS CAÏDS :

LES DJELLOULI

Nous avons donné, dans un précédent numéro, la liste des Djellouli qui ont occupé ou occupent de grands caïdats depuis le protectorat. Il paraît que notre liste était incomplète, et l'un d'eux, après un bref séjour à Sfax, fut nommé Caïd du Sahel où il exerça de longues années.

Quant à Si Mahmoud, fils de Si Saïk, dont nous disions qu'il était le seul à ce jour à ne pas avoir de caïdat ou il y montrerait les mêmes qualités que son père qui s'employa à transformer ou faire transformer les abords arides de Sfax en une forêt verdoyante d'oliviers qui fait la parure de la région alors que celle-ci autrefois présentait un tableau désolé, Si Mahmoud...

**Au Petit Louvre**

**MELCA & DARMON**

7, Rue des Belges, 7 — TUNIS R. C. Tunis 1642 Téléphone 09.11 HAUTES NOUVEAUTÉS — Tissus — Soieries HAUTES MODES — Fouritures pour Modes CORSETS — Ceintures — Gaines — Soutien-Gorge MERGERIE — Sacs — Colliers — Cols Toute la petite Mercerie GANTERIE — Fourrures LINGERIE — Bas

**BANQUE DE TUNISIE**

Société anonyme au Capital de 10.000.000 de Francs Siège Social à Tunis - Succur. à Soussse, Sfax et Bizerte Agences : Tunis Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjer-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djérba. Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

**B. BISMUTH**

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire Fers, aciers marchands Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée) BUREAUX : Rue Es-Sadikia

**Office Français Immobilier & Commercial**

(34<sup>e</sup> ANNÉE) — ASSURANCES — (34<sup>e</sup> ANNÉE) 28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.06 Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

**Comptoir National d'Escompte de Paris**

SOCIETE ANONYME au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés Registre du Commerce : TUNIS n° 1025 Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère AGENCES EN TUNISIE : Tunis — Bizerte — Mateur — Sfax — Soussse ESCOMPTA ET RECOURSMENTS Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change Dépôts à vue et à Échéance Fixe Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Colis

**Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"**

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc... 1.200 références en Tunisie Essais, devis et renseignements franco sur demande **INDUSTRIA**

70 Avenue de Carthage — TUNIS

**Banque Franco-Tunisienne**

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

**C<sup>te</sup> Générale Transatlantique**

Services Maritimes entre Tunis et Marseille Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables. Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h. Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

**Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite**

Procédés et Brevets A. NOBEL PELLET César, agent DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Méches de mines, 3 tissus goud rond — Téléphone 1.39 Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

**Grande Distillerie Tunisienne**

**G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS Liqueurs de premier choix — Vins en gros SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI Récompensés à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES **LA NATIONALE**

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle « LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux 4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.70

**DOMAINE DE POTINVILLE**

Chaux Hydraulique et Ciments DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique. BUREAUX : 2, Rue de Marseille — TUNIS — Téléph. : 1 POTINVILLE, Téléph. N° 3 Réseau d'Hammam-Lif. L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

**« Vacuum Mobileil »**

Marque « GARGOYLE » Maison A. MODIGLIANI Agent général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

**Compagnie de Navigation Mixte**

COMPAGNIE TOUACHE Service Maritime entre Tunis et Marseille Départ de Tunis le jeudi à 11 heures. Arrivée à Marseille le mardi à 15 heures. Départ de Marseille le mercredi à 10 heures. Arrivée à Tunis le mercredi à 14 heures. Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis. Les Agents PEDELUPE & PIETRA